

en attribuer le résultat en partie aux investigations qui ont déjà été faites et au terrible incendie de l'été dernier dans la zone glaiseuse. On se propose de réorganiser tout le service des gardes-forestiers.

Le gouvernement se propose d'adopter des mesures qui seront de nature à sauvegarder efficacement les forêts contre le feu. Ces mesures pourvoient à la surveillance des fonctionnaires supérieurs, à l'inspection du personnel des gardes-incendies à l'adoption du système des permis pour réglementer l'usage des feux de défrichement par les colons, et à la construction d'améliorations, telles que sentiers, lignes de téléphone, tours de guet, etc. On prépare maintenant des plans pour l'exécution du travail, conformément à ce qui précède. Les difficultés que devra aplanir la nouvelle organisation sont grandes, surtout dans la zone glaiseuse où toute la combinaison des circonstances diffère radicalement de celles qui existent dans les autres parties du pays.

#### PROTECTION DES FORÊTS DE QUÉBEC

Au cours de l'année dernière, la situation a été sensiblement améliorée dans Québec à la suite de plusieurs modifications à la loi des feux de forêts. La plus importante se rapporte à la prolongation de la saison, pendant laquelle il est défendu de faire usage du feu pour les défrichements à moins d'un permis.

En prenant la province dans son ensemble, on doit dire que les meilleurs résultats ont été obtenus dans le territoire des "St. Maurice and Lower Ottawa Forest Protective Associations".

L'Association du St. Maurice, qui protège une superficie de plus de 7,000,000 d'acres, n'a perdu, pendant la saison, que 450 acres de bois marchand, 2,376 acres de jeune forêt, et 8,000 acres de terres déboi-

sées et de vieux brûlés, environ un pour cent de toute l'étendue surveillée. La "Lower Ottawa Association", qui protège une superficie d'environ 8,500,000 acres, ne compte qu'une perte totale de 8,737 acres, c'est-à-dire un peu plus d'un dixième d'un pour cent, et de ce nombre une petite fraction seulement était du bois de service.

On a obtenu ces résultats par une bonne organisation, une surveillance et une inspection suivies des employés supérieurs, un usage intelligent de tout l'outillage mécanique, et une rigoureuse adoption du système de mérite dans la nomination du personnel. Ces associations sont entretenues en premier lieu par les propriétaires de coupes de bois; mais le gouvernement provincial coopère intimement avec eux et fournit en outre une subvention basée sur la protection que reçoivent les terres publiques.

Les succès marqués de l'association protectrice des forêts auront pour résultat l'organisation, au cours de cet hiver, d'une association dans la partie supérieure du bassin de l'Ottawa située dans le Québec. Depuis deux ou trois ans, on s'est efforcé de former cette organisation, mais un certain nombre de propriétaires de coupes de bois ont fait opposition au projet.

Sous les auspices du département des Terres et Forêts, on a essayé de former d'autres associations dans d'autres parties du Québec, et l'on espère réussir avec l'aide du gouvernement provincial. Le gérant de la "St. Maurice Forest Protective Association" visitera tous les propriétaires de coupes de bois de la province, pour aider au succès de cette entreprise.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE

La situation n'a guère changé dans la